

# le Lien Social

Votre magazine  [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr) 

**DOSSIER**

## LES AIDES DISPONIBLES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



ACTUALITÉ

**CHANGEMENT DE VICE-PRÉSIDENT NOTAIRE : 4**  
départ de M<sup>e</sup> PROUVOST  
et nomination de M<sup>e</sup> FABRE

ACTUALITÉ

**LES COMPTES DE LA  
CRPCEN : 6**  
certifiés sans observation  
ni réserve

INFOS PRATIQUES

**5 MINUTES POUR  
CONVAINCRE : 13**  
j'utilise ma carte VITALE  
j'utilise mon compte AMELI

# Sommaire

Éditorial



3 - 7

## ACTUALITÉ

- Le mot de Lise VERDIER, vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
- Changement au sein de la vice-présidence du conseil d'administration de la CRPCEN
- Congrès des notaires : du 17 au 20 septembre, à Lille
- 1937 - 2017, 80 ans au service du notariat
- Nomination des ministres de tutelle
- Exercice 2016 : un résultat excédentaire et des comptes toujours certifiés
- La CRPCEN sera la 1<sup>re</sup> caisse de protection sociale à intégrer le RGCU

8 - 9

## DOSSIER

- Les aides disponibles pour rénover votre logement

10 - 11

## PRÉVENTION

- La sorcière Microba à la rescousse des enfants ... et des parents
- Les examens périodiques de santé : bénéficiez d'un bilan de santé gratuit tous les 5 ans

12 - 13

## INFOS PRATIQUES

- Lutter contre la fraude : pour une gestion responsable des deniers publics
- Télétransmission avec les mutuelles : pour un remboursement plus rapide
- J'utilise ma carte VITALE / J'utilise mon compte AMELI

14 - 15

## INFOS DES COMITÉS DE RETRAITÉS

- Le comité de Bretagne a besoin de vous
- 12<sup>e</sup> séjour thématique de prévention santé sous le signe de la mémoire
- Décès de Madame Annick BELLY

16

## ÉCRIVAINS DU NOTARIAT

- À GAGNER : les récits de vie du notariat pour tout abonnement au Lien Social en ligne

## Le temps est au changement

La CRPCEN est née de la vision humaniste de créer un système de protection sociale pour les salariés et retraités de la profession notariale et ce, antérieurement aux ordonnances de 1945 qui ont fondé la Sécurité sociale française.

80 ans plus tard, la CRPCEN est toujours présente, fidèlement accrochée à ses valeurs et elle se porte plutôt bien. Ses comptes sont certifiés pour la 9<sup>e</sup> année consécutive et sa gestion est saluée par le commissaire aux comptes. De plus, la démarche qualité s'inscrit durablement dans les pratiques pour améliorer la satisfaction client d'un organisme qui bénéficie déjà d'une bonne image. Enfin, la CRPCEN est en première position pour mener de grands projets d'envergure nationale tels que le Répertoire de gestion de carrière unique (RGCU) notamment (voir notre article sur le RGCU en p. 7, ndlr).

Ces résultats sont l'expression d'un organisme vivant, actif et attentif aux attentes de ses affiliés, à ses responsabilités vis-à-vis de l'État et à ses engagements pour un service public de qualité.

Néanmoins, le temps est aux profondes mutations... Le nouveau gouvernement installé à la suite de l'élection présidentielle de Monsieur Emmanuel MACRON souhaite mener des réformes systémiques de grande ampleur, tant sur la retraite que sur la protection sociale. À l'heure où j'écris ces lignes, nous ne savons pas encore quels seront les grands axes de ces réformes mais ce que nous savons, c'est qu'il est impératif pour la CRPCEN de pouvoir anticiper son avenir, de rebondir sur ce que seront les nouveaux enjeux pour la France afin de créer une offre de services légitime et une réponse cohérente aux attentes citoyennes et plus particulièrement à celles de nos affiliés.

Le conseil d'administration, la direction de la CRPCEN et tous ses agents mesurent pleinement la dimension historique des décisions qui vont être prises et je peux dire, avec fierté que leur implication à ce jour, est à la hauteur du défi à relever.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Olivier MANIETTE,**  
directeur de la CRPCEN



## Un cadeau empoisonné pour les 80 ans de la CRPCEN !

Lise VERDIER »



La Caisse qui a commencé son activité en 1939 avec 4 collaborateurs et 700 pensions versées compte aujourd'hui 237 collaborateurs et sert plus de 126 600 bénéficiaires dont 75 813 retraités. Elle affiche également un résultat excédentaire pour la 2<sup>e</sup> année consécutive.

Des ondes de choc, la CRPCEN a dû en absorber sans cesse, qu'elles soient provoquées par des crises à répétition ou par un environnement politique mondial et national changeant. À l'heure où je vous parle, le gouvernement se met en place en France et nous devons rester vigilants face à l'annonce de notre nouveau Président d'instaurer « *un régime universel de retraite par points unifiant les nombreux régimes existants...* ».

Aujourd'hui, c'est à un décret publié au Journal Officiel le 10 mai 2017 relatif à l'organisation financière de certains régimes de sécurité sociale que la CRPCEN voit son destin suspendu.

Le décret n° 2017-887 inspiré des conclusions de la mission IGAS de juin 2013 cible sept caisses de retraite ; non seulement il ne vise qu'un seul régime spécial (le nôtre !!!), mais en plus, il prive les administrateurs de toute liberté de gestion et fragilise, par ses dispositions, les réserves de la Caisse.

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce décret nous impose en effet une gestion financière similaire à celle des organismes d'assurance ou des banques dont le cœur de métier est la spéculation, alors que le principe même d'une caisse de retraite est de sécuriser ses placements de manière à absorber toutes les crises financières et économiques. Il fixe des règles d'investissement excessivement rigides, voire inadaptées, en plafonnant nos actifs immobiliers à 20 % des réserves et nous oblige à faire des placements mobiliers contre-productifs en termes de rendement !

Aujourd'hui, la part des actifs immobiliers de notre Caisse s'élève à plus de 58 %. Cette mesure est donc très lourde de conséquence puisqu'elle place la CRPCEN dans l'obligation de vendre dans les 10 ans à venir ses 4 résidences de vacances et la moitié de ses immeubles parisiens. Cette disposition pose donc un sérieux problème puisque la CRPCEN autofinance son système de retraite notamment par l'affectation de l'ensemble des résultats de sa gestion immobilière et de ses actifs financiers au risque vieillesse, c'est-à-dire au paiement des pensions...

Le projet de ce décret a été soumis, pour avis par le ministère de l'Économie et des Finances et celui des Affaires sociales et de la Santé, à la commission de réglementation de la CRPCEN le 20 mars dernier, puis aux membres du conseil d'administration le 28 mars. Les administrateurs ont émis un avis négatif unanime et ont demandé que la CRPCEN soit exclue du champ d'application de ce texte.

Le 27 mars, une délégation composée par Madame Yannick MOREAU (présidente), Maître Jean-Patrick PROUVOST et moi-même (vice-présidents), Monsieur Olivier MANIETTE (directeur de la Caisse), a été reçue par Monsieur Thomas FATOME, directeur de la Sécurité sociale (ndlr : nommé depuis directeur adjoint du cabinet du Premier ministre), accompagné de Madame Agathe DENÉCHÈRE (sous-directrice) et M. Nathanaël ABECERA (inspecteur de l'IGAS).

Début avril, Madame MOREAU de son côté, puis les organisations syndicales ainsi que le Conseil supérieur du notariat ont interpellé par différents courriers, Madame Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Monsieur Michel SAPIN, ministre de l'Économie, ainsi que le Conseil d'État afin de dénoncer l'incohérence de ce texte.

Toutes ces démarches n'auront toutefois pas permis à la Caisse d'être exclue de ce dispositif puisque le décret a été publié dans l'urgence (deux jours après l'élection de Monsieur Emmanuel MACRON, ancien locataire de Bercy). Difficile de ne pas y voir une relation de cause à effet... Seul le délai de mise en application a été modifié passant de 5 à 10 ans.

Les administrateurs ont pris unanimement la décision d'engager un recours contre ce décret au conseil d'administration du 24 mai dernier.

Soyez assuré(e)s, mes cher(e)s collègues actif(ve)s et retraité(e)s, que je mesure la gravité de cette nouvelle situation et que je suis bien déterminée à continuer à défendre notre Caisse et sa pérennité tout comme l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite...

Lise VERDIER,

**Vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN  
représentant les salariés et retraités du notariat**



## Changement au sein de la vice-présidence du conseil d'administration de la CRPCEN

### Maître Jean-Patrick PROUVOST,

quitte la vice-présidence du collège des notaires



**Maître Jean-Patrick PROUVOST** a cessé ses fonctions de vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN le 24 mai dernier.

Désigné par le Conseil supérieur du notariat (CSN), il a intégré le conseil d'administration le 16 juin 2000 en tant qu'administrateur notaire titulaire siégeant alors en commission d'administration générale et des finances ainsi qu'au groupe de travail sur l'avenir du régime.

C'est en décembre 2012 que Jean-Patrick PROUVOST a été désigné vice-président succédant ainsi à Maître Philippe RANDOT.

Le 22 juin 2016, lors des élections du nouveau conseil d'administration, Maître PROUVOST a été réélu vice-président, siégeant à la commission d'administration générale et des finances (CAGF) et à la commission d'administration de recours amiable employeurs et assurés (CRA).

Au fil de ses mandatures, Maître PROUVOST a connu 3 présidents du conseil d'administration : M. Bernard MAGNIN, Mme Monique LIÉBERT-CHAMPAGNE et Mme Yannick MOREAU, ainsi que 4 directeurs : M. Pierre LESTARD, M. Michel BONIN, M. Jean-Luc IZARD et M. Olivier MANIETTE.

Maître PROUVOST reste toutefois administrateur notaire titulaire du conseil d'administration. Il continuera également avec passion à se consacrer à l'association Mont Blanc Oxygène (MB02) dont il assure la présidence. ■

### Maître Hubert FABRE,

nommé vice-président représentant les notaires



**Maître Hubert FABRE**, 56 ans, polytechnicien et diplômé de Sciences Po Paris est notaire à Paris au sein de l'Office notarial VXL notaires où il s'occupe plus particulièrement du droit de la famille et du droit des affaires. Il est également membre du conseil d'administration de Notaires Conseils d'Entrepreneurs (NCE).

Maître Hubert FABRE a commencé sa carrière dans le notariat en 1986, avant de rejoindre un cabinet international d'avocats où il a traité de fusions-acquisitions, à Paris puis à Londres. Il a ensuite rejoint un groupe industriel multinational où il a exercé les fonctions de secrétaire général puis de directeur opérationnel.

En 2007, il a rejoint l'étude MONASSIER à Paris avant de s'associer en 2010 dans son étude actuelle.

Maître Hubert FABRE a pris ses fonctions en tant que vice-président du conseil d'administration le 24 mai dernier, succédant ainsi à Maître Jean-Patrick PROUVOST. ■



113<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES  
NOTAIRES DE FRANCE



#FAMILLES  
#SOLIDARITÉS  
#NUMÉRIQUE

LE NOTAIRE AU CŒUR DES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

**Lille**  
17 au 20  
septembre  
2017

**Lille, du 17 au 20 septembre 2017**

Pour la 11<sup>e</sup> année consécutive, la CRPCEN sera présente au Congrès des notaires qui se tiendra à Lille du 17 au 20 septembre 2017.

Comme les années précédentes, la CRPCEN y tiendra un stand et profitera de ce lieu d'échanges pour affirmer son rôle de conseil auprès des études.

Chaque année, ce sont près de 4 000 congressistes issus de 40 pays qui se rendent à cet événement séculaire.

Pour cette nouvelle édition, cet événement incontournable des professionnels du notariat aura pour thème : « **Familles, solidarités, numérique - le notaire au cœur des mutations de la société** ». Au centre de ce sujet majeur, l'étude et l'analyse de ces mutations seront abordées sous trois angles : les familles, les solidarités et le numérique.

Pour plus d'information, rendez-vous sur <http://www.congresdesnotaires.fr> ■



ANNIVERSAIRE  
80 ANS  
CRPCEN  
Centre de Retraite et de Prévoyance des Chefs de Filets de Notaires

## 1937 – 2017,

### 80 ans au service du notariat

En juillet prochain, la CRPCEN célébrera les 80 ans d'existence du régime. Fondé par la loi du 12 juillet 1937, son système de retraite et de prévoyance est bâti sur un socle de valeurs communes et partagées par toutes les femmes et les hommes qui se sont succédé et qui ont su porter et porteront encore les couleurs de la CRPCEN.

La rédaction du Lien Social prépare actuellement un dossier sur l'histoire de la CRPCEN qui sera publié dans son édition d'octobre. ■

## Nomination des ministres de tutelle

Sur la proposition **d'Edouard PHILIPPE**, Premier ministre, le Président de la République **Emmanuel MACRON** a nommé le 17 mai dernier les nouveaux membres du gouvernement. Gestionnaire d'un service public, la CRPCEN est soumise à la tutelle de l'État exercée par :

- ➔ le ministre de l'Action et des Comptes publics qui prépare et met en œuvre la politique du gouvernement en matière de comptes publics, de modernisation de l'action publique et de fonction publique. Il est également responsable de l'ensemble des comptes publics et de la stratégie pluriannuelle des finances publiques, représenté par **Gérald DARMANIN** ;
- ➔ le ministère des Affaires sociales et de la Santé qui prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines des affaires sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale, de la santé publique et de l'organisation du système de soins, représenté par **Agnès BUZIN** ;
- ➔ le ministère de la Justice, représenté par le garde des Sceaux **François BAYROU**. ■

*Nota : Nominations sous réserve de changements possibles à la suite des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.*



## EXERCICE 2016 : un résultat excédentaire en nette amélioration et des comptes toujours certifiés pour la CRPCEN

**L'année 2016 enregistre un résultat excédentaire de +31,010 M€, augmentant ainsi les réserves du régime. Ce résultat, en amélioration par rapport à 2015, est dû à la progression des recettes qui sont en hausse de +4,20 % et à une hausse moins importante des charges qui progressent de +2,30 % ce qui explique le résultat excédentaire de l'exercice.**

### Les comptes de la CRPCEN certifiés sans observation ni réserve

Pour la **neuvième année consécutive**, les comptes de la CRPCEN ont été certifiés sans observation ni réserve par le commissaire aux comptes. Dans ce cadre, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, dans sa séance du 24 mai 2017, les comptes de l'exercice 2016. Cette certification atteste de la fiabilité des opérations réalisées et comptabilisées par la Caisse et de la pertinence des actions engagées en vue de sécuriser le système d'information et de mieux maîtriser les risques notamment dans le cadre du contrôle interne et de la lutte contre les fraudes.

Cette certification est un gage de qualité des données financières et comptables de la CRPCEN sur lesquelles s'appuient les instances dirigeantes du régime pour prendre des décisions de portée technique ou stratégique, fondamentales pour l'avenir du régime. En outre, elle atteste des efforts réalisés par tous les services de la Caisse pour fiabiliser et sécuriser l'ensemble des opérations effectuées au quotidien envers nos assurés, nos partenaires institutionnels ou encore nos fournisseurs.

### De bons placements financiers

Compte tenu de la situation favorable des marchés financiers en fin d'exercice, il a été réalisé un aller/retour sur le fonds actions et sur les produits obligataires, ce qui a permis de réaliser une plus-value de **3,343 M€**.

Les intérêts générés par les produits bancaires (comptes à termes, comptes sur livret, compte courant rémunéré) s'élèvent pour cette même année à **2,984 M€**.

Les actifs détenus par la CRPCEN s'élèvent, au 31 décembre 2016, à 352 343 506 €. Ils sont constitués d'immeubles de placement dont la valeur nette s'élève à 75 355 058 € (21,39 % du total des actifs) et d'actifs financiers dont la valeur en fin d'exercice était de 276 988 448 € (78,61 % du total des actifs).

Les actifs financiers sont principalement constitués :

- d'un fonds actions et d'obligations ;
- de produits bancaires (compte courant rémunéré, comptes à terme et compte sur livret) qui, outre une bonne rémunération des fonds placés, offrent une disponibilité et une liquidité permanentes des fonds pour couvrir les besoins de trésorerie.

Au global, les actifs financiers ont généré, sur l'exercice 2016, des produits à hauteur de 6,327 M€. ■



Joëlle CASTIGLIONE, agent-comptable de la CRPCEN

## Chiffres clés

**Résultat de l'exercice 2016 de la CRPCEN**  
**+31,010 M€**

### Évolution recettes / dépenses (en M€)

- Montant des recettes 2016 : **1 295 M€**  
(2015 : 1 243 M€)
- Montant des dépenses 2016 : **1 264 M€**  
(2015 : 1 236 M€)

**Évolution des résultats immobiliers (en M€)**  
**4,477 M€** (2015 : 5,417 M€)

### Évolution des produits financiers (en €)

- Fonds dédiés : **2 752 506 €**
  - Obligations : **590 723 €**
  - Autres produits financiers : **2 983 851 €**
- soit au total **6 327 080 €**



## LA CRPCEN SERA LA 1<sup>RE</sup> CAISSE DE PROTECTION SOCIALE à intégrer le RGPU

**Le contrat d'objectifs pluriannuels de simplification et de mutualisation de l'assurance vieillesse, conclu entre l'État et l'Union Retraite prévoit la mise en œuvre d'un chantier majeur : le RGPU. La rédaction du Lien Social est allée à la rencontre d'Olivier SAILLY, directeur de projets inter-régimes à la CRPCEN afin de comprendre ce projet d'envergure nationale.**

**Le Lien Social : Olivier SAILLY, pouvez-vous expliquer à nos lecteurs en quoi consiste le RGPU ?**

**Olivier SAILLY :** Le RGPU - Répertoire de Gestion de Carrière Unique - est un référentiel dont la création a été décidée en 2010 dans le cadre de la réforme des retraites. Son périmètre a été étendu aux régimes spéciaux en 2014.

Le RGPU doit, à terme, devenir un outil de gestion de carrière pour l'ensemble des régimes et remplacera progressivement les bases carrières spécifiques utilisées actuellement par chaque régime. Toutes les données sont présentes dans un portail commun. Or, ce portail permettant d'avoir une vision globale des carrières est malheureusement trop souvent incomplet. Il y a ce qu'on peut appeler des « trous de carrière » ainsi que des données manquantes nécessaires à la liquidation d'une pension. Ces éléments doivent la plupart du temps être fournis par l'assuré lui-même.

Le projet RGPU ira beaucoup plus loin que le système actuel et permettra de centraliser l'ensemble des données de carrière collectées par tous les régimes de retraite légalement obligatoires avec à la clé des bénéfices importants pour les régimes et les assurés.

**Le Lien Social : Justement, quels seront les avantages générés par la mise en œuvre du RGPU pour tous les régimes de retraite ainsi que pour les assurés de la CRPCEN ?**

**Olivier SAILLY :** Pour parvenir à un tel projet, la CRPCEN comme les autres régimes s'engagent à respecter un certain nombre de règles de gestion partagées. L'information pourra dès lors être, pour tous, complète, exhaustive et certifiée.

Nous allons avoir une information disponible en temps réel qui facilitera l'estimation ainsi que la liquidation. Ce sera un énorme gain de temps en recherche d'information.

Par ailleurs, les éléments de carrière du RGPU seront alimentés par chaque régime. Leurs données pourront alors être certifiées, ce qui permettra d'avoir un gage de sécurité.

L'autre avantage du RGPU est la valorisation de carrière. En effet, une fois les données de carrière intégrées dans le RGPU, les calculs des durées d'assurance mettront en évidence l'ensemble des trimestres nécessaires à l'assuré pour partir à la retraite.

Le RGPU simplifiera également la mission des services pour l'évaluation des retraites et des pensions ce qui accélérera les démarches des assurés. Au niveau du confort de travail pour les agents de la CRPCEN, il sera plus facile de travailler sur ce type de système. Ils passeront moins de temps à faire de la recherche d'information et se focaliseront plus à l'estimation, la valorisation et la présentation des données de carrière.

**Le Lien Social : La CRPCEN sera la première Caisse à intégrer le RGPU, quels enjeux et quels défis doit-elle relever ?**

**Olivier SAILLY :** Le RGPU a pour vocation à démarrer au 15 janvier 2019 et en effet, la CRPCEN sera le premier organisme à migrer ses données.

Le fait que la CRPCEN soit très organisée et bien avancée dans le projet RGPU ont été des arguments importants en notre faveur quant au fait que l'État nous propose de passer en premier dans ce nouveau système. Notre réactivité et le volume relatif de nos retraités ont également été des raisons à ce choix. C'est un réel avantage pour nous, en ce sens que nous élaborons nous-mêmes les paramètres avec les partenaires en charge du projet (CNAV, GIP Union retraite). Nous ne prenons pas le train en marche, nous sommes la locomotive.

C'est donc très valorisant d'un point de vue gestion de projet mais surtout pour la CRPCEN, qui sera donc le premier des régimes spéciaux à ouvrir la voie de cette grande innovation pour les assurés. ■



# Les aides disponibles pour rénover votre logement



**Il existe une multitude de prêts aidés, subventions publiques ou privées et autres « coups de pouce » du fisc permettant aux particuliers de financer à moindre coût les travaux d'amélioration de leur logement dans les méandres labyrinthiques qu'imposent ces parcours. Encore faut-il les connaître et s'y retrouver. Dans tous les cas, renseignez-vous sur les conditions d'obtention avant de valider des devis (la plupart des organismes délivrant des aides le font sur devis et non sur facture).**

## Programme Habiter mieux

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) accorde des aides aux propriétaires occupants ou bailleurs à faibles ressources, qui engagent des travaux dans leur logement (lutte contre l'insalubrité, amélioration de performance énergétique, adaptation au handicap...). Leur montant varie, selon le type de travaux et les ressources des propriétaires et vont de 25 à 50 % du montant des travaux, sous conditions de ressources et en fonction des économies générées par les travaux dans le cadre de la rénovation énergétique. En lien avec votre propriétaire, il est aussi possible de faire la démarche si vous êtes locataire. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site [www.anah.fr](http://www.anah.fr).

## ASE : pour les propriétaires modestes

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) peut accorder une aide à la solidarité éner-

gétique (ASE) pour la réalisation d'importants travaux d'économie d'énergie. Cette aide s'adresse aussi bien aux propriétaires qui louent ou occupent leur logement qu'au syndicat de copropriétaires pour la réalisation de travaux dans la copropriété. Cette aide intervient uniquement en complément d'une aide versée par l'ANAH. Elle doit donc être demandée en même temps que toute demande de subvention versée par l'ANAH. Votre logement doit par ailleurs être situé dans un département doté d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique (CLE). Sachez que la plupart des départements ont signé un CLE. Pour savoir si votre département est concerné, il convient de se renseigner auprès de l'ANAH.

## Prime énergie

Vous pouvez toucher une subvention d'une entreprise qui fournit de l'énergie ou du carburant (EDF, GDF-Suez, Total, Butagaz, Leclerc, Carrefour...). Elles subventionnent, via le versement

de la Prime énergie, les ménages qui font réaliser certains types de travaux (isolation, chauffage...) par un artisan agréé.

Pour en bénéficier, vous devez faire une demande sur le site d'un fournisseur d'énergie ou sur [primesenergie.fr](http://primesenergie.fr).

## Aides des collectivités locales

Les collectivités locales (agglomération, département, région) accordent des aides pour l'éco-rénovation aux propriétaires bailleurs et occupants. Il s'agit soit de prêts à taux bonifié, soit de subventions, soit d'allègements d'impôts grâce à une réduction de la taxe foncière. Ces aides sont très variables d'un département à l'autre et changent au fil du temps. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL).

**Pour savoir si vous êtes éligible, renseignez-vous au service logement de votre mairie, conseil départemental ou régional.**





## LA CRPCEN S'ENGAGE SUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



La CRPCEN a signé une convention avec la fédération SOLIHA début 2017 pour permettre aux bénéficiaires de l'action sociale les plus en difficulté de bénéficier de conseils de la part de techniciens pour la réalisation d'un diagnostic du logement et l'accompagnement dans la réalisation de travaux, dans le cas d'un handicap ou de précarité énergétique identifié lors d'un passage en commission d'action sociale.

Les associations SOLIHA aident aussi les personnes à monter un plan de financement de ces travaux en sollicitant toutes les aides disponibles.

Retrouvez l'article sur SOLIHA dans le n° 132 du Lien Social d'octobre 2016. ■



### Crédit d'impôt

Les ménages qui améliorent la performance énergétique de leur logement peuvent profiter du crédit d'impôt pour la transition énergétique. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), créé par l'article 3 de la loi de finances pour 2015, permet de bénéficier d'un taux unique de réduction d'impôt de 30 %, sans condition de ressources et sans obligation de réaliser un bouquet de travaux. Le CITE porte sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique réalisés dans l'habitation principale. **L'avantage fiscal est de 30 % des dépenses engagées, plafonnées à 8 000 euros (16 000 pour un couple, plus 400 euros par personne à charge) sur une période de 5 ans.**

Enfin, les travaux de rénovation bénéficient d'un **taux de TVA réduit de 10 %**, au lieu de 20 %. Ce taux étant porté à 5,5 % s'ils ont pour but d'améliorer la performance énergétique du logement.

Les contribuables propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur habitation principale située en France, bénéficient d'un crédit d'impôt au titre des dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées et handicapées.

La liste des équipements ouvrant droit au crédit d'impôt est fixé par l'article 18ter de l'annexe IV du Code général des impôts.

Sont visés :

#### → les équipements sanitaires attachés à perpétuelle demeure :

- éviers et lavabos à hauteur réglable ;
- baignoires à porte ;
- surélévateur de baignoire ;
- siphon dévié ;
- cabines de douche intégrales ;
- bacs et portes de douche ;
- sièges de douche muraux ;
- w-c pour personnes handicapées ;
- surélévateurs de w-c.

#### → les autres équipements de sécurité et d'accessibilité attachés à perpétuelle demeure :

- mobiliers à hauteur réglable ;
- revêtement de sol antidérapant ;

- nez de marche ;
- protection d'angle ;
- revêtement de protection murale basse ;
- boucle magnétique ;
- système de transfert à demeure ou potence au plafond, etc.



### Eco-PTZ : le prêt universel

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements. Ce prêt peut être accordé au propriétaire bailleur ou occupant d'un logement ancien et au syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2018. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à votre banque. ■



## LA SORCIÈRE MICROBA

à la rescousse des enfants ... et des parents

« Mouche-toi », « va prendre ta douche », « brosse toi les dents après manger » ... toutes ces apostrophes semblent contraignantes quand on est petit et il n'est pas toujours évident de faire comprendre aux enfants les enjeux de l'hygiène et de la propreté. Mais heureusement la sorcière Microba, fruit de l'imagination débordante de Naïma GUERZIZ, vient en aide aux parents à court d'arguments. La rédaction du Lien Social a rencontré cette auteure et enseignante grenobloise afin d'en savoir plus sur ce projet littéraire ludique à vocation pédagogique.



« À la tombée de la nuit, la sorcière Microba enfourche son balai pour rendre visite aux enfants. Mais pas n'importe lesquels : ceux qui ne se lavent pas et qui ne se brossent pas les dents ! Accompagnée de ses amis les poux, les staphylococcus et les streptococcus, elle trouve très amusant de faire peur aux petits enfants... ».

La sorcière Microba - Éditions Thot - 13 euros - En vente sur Internet et à la librairie le Square, à Grenoble.

**Le Lien Social :** Mme GUERZIZ, pouvez-vous présenter à nos lecteurs votre livre « La sorcière Microba » ?

**Naïma GUERZIZ :** « La sorcière Microba » est un album de jeunesse qui parle de propreté sans pour autant donner d'ordre aux enfants et aux parents. L'histoire met en scène un petit garçon Rayan qui n'aime pas beaucoup les contraintes, une sor-

cière très vilaine et très sale et des microbes effrayants.

Enseignante depuis quinze ans, je connais les besoins et les envies des enfants en termes de littérature. C'est pourquoi, « La sorcière Microba » est un livre pour sensibiliser aux bons gestes du quotidien et apprendre la propreté, tout en restant dans le jeu et l'imaginaire. Il était également important de créer un monde décalé et divertissant avec un univers illustratif en accord avec le projet. L'illustrateur Nomen ZOPHRENSKI a fait un travail remarquable en parfaite concordance avec l'esprit du livre.

De plus, à la suite de l'histoire de la sorcière Microba et de l'expérience plus ou moins agréable du petit Rayan, les jeunes lecteurs peuvent approfondir leurs connaissances en découvrant des pages d'informations pratiques et techniques sur les microbes et les bactéries. Ces pages ont été rédigées par Cécile MORLOT, chercheur à l'Institut de Biologie Structurale du CNRS de Grenoble. Enfants et parents découvrent, par exemple, que les bactéries sont partout mais qu'elles ne sont pas toujours nocives, bien au contraire.

**Le Lien Social :** Comment l'envie d'écrire un livre pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'hygiène vous est-elle venue ?

**Naïma GUERZIZ :** Il est difficile d'expliquer aux plus jeunes que les microbes et les bactéries peuvent réellement être nocifs pour eux. Les enseignants en plus de l'éducation parentale doivent avoir un rôle important dans ce chemin de prévention et d'incitation à l'action. Cécile MORLOT est intervenue dans ma

classe de maternelle. Face à ses explications, mes élèves sont passés par toutes les émotions, rire, dégoût, surprise, pour finalement en ressortir bien informés, prêts à appliquer et à diffuser le message auprès de leurs camarades. En voyant Cécile MORLOT expliquer les mauvais et les bons microbes que l'on a dans notre corps, j'ai par la suite cherché une histoire à lire aux élèves autour de ce sujet mais je n'ai rien trouvé. C'est à ce moment-là que j'ai eu l'idée d'écrire une histoire amusante et imaginaire mais fondée sur du réel.



Naïma GUERZIZ

**Le Lien Social :** Qu'aimeriez-vous que vos lecteurs retiennent après avoir lu « La sorcière Microba » ?

**Naïma GUERZIZ :** Il est parfois compliqué de faire comprendre que des microbes et bactéries invisibles à l'œil nu peuvent en réalité s'avérer nocifs pour leur santé. « La sorcière Microba » mentionne donc le nom scientifique des microbes sous des noms d'animaux ou de dinosaures afin de créer dans l'esprit une repré-

sensation réelle. Connaître leur nom, leur forme et leur mode de vie est le signe qu'ils existent bel et bien. Avec ce livre, mon envie est de toucher l'imaginaire des enfants mais aussi que l'on puisse dire : « *Va te brosser les dents sinon la sorcière Microba va venir te voir...* ». C'est comme l'histoire du loup, il y a un côté effrayant mais qui les fascine tout autant.

### Le Lien Social : Quels retours avez-vous eus depuis la sortie du livre ?

**Naïma GUERZIZ** : Les retours concernant « *La sorcière Microba* » ont été assez surprenants autant pour l'illustrateur Nomen ZOPHRENSKY que pour moi. Au niveau de la presse, je suis assez étonnée par l'intérêt de la presse locale, nationale et bientôt internationale qui me réjouit et m'a encouragée dans l'écriture du tome 2 de « *La sorcière Microba* » sur lequel l'illustrateur est déjà en train d'imaginer les illustrations.

Les enfants sont ravis, certains parents m'ont avoué que c'est devenu un incontournable. Souvent les enfants emportent même l'album à l'école pour le présenter à leur maître ou maîtresse pour que l'ensemble de leurs camarades puissent profiter de la lecture de l'ouvrage. ■



### L'avis du Lien Social

*La rédaction du Lien Social a beaucoup apprécié « La sorcière Microba » de Naïma GUERZIZ et recommande cet album de jeunesse aux jeunes enfants comme aux parents. Cet univers ludique est très justement écrit et illustré.*

Pour en savoir plus :

- ➔ Rendez-vous sur le blog de Naïma GUERZIZ « Les chroniques de Naïma »
- ➔ Page Facebook : <https://www.facebook.com/SorciereMicroba/>
- ➔ Site Internet : <http://editionsthot.com/catalogue/jeunesse/la-sorciere-microba>

## LES EXAMENS PÉRIODIQUES DE SANTÉ : bénéficiez d'un bilan de santé gratuit tous les 5 ans



### Qu'est-ce que c'est ?

L'examen périodique de santé proposé à l'ensemble des affiliés CRPCEN, est un bilan de santé adapté à l'âge, au sexe, aux facteurs de risques liés au mode de vie.

Le bilan a lieu dans un centre d'examens de la Sécurité sociale ou un centre agréé. Il dure environ 2 heures et demie. Selon les centres où il est pratiqué, il peut se dérouler en une ou deux étapes. Le bilan comporte une série d'analyses bio-médicales (sang, urine...) et de tests (vision, audition, capacité respiratoire...), complétés par un examen général effectué par un médecin.

Les examens peuvent être modulés en fonction des éléments du questionnaire médical que vous avez rempli et des facteurs de risques propres à votre situation.

Un entretien final vous permettra de faire le point sur votre santé et si besoin, de prévoir des examens complémentaires. Les résultats vous sont transmis et sont envoyés à votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Un rendez-vous avec une assistante sociale spécialisée peut également être programmé en cas de difficultés pour la prise en charge financière d'examens ou de soins à venir.

### Comment y prétendre ?

Il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier de cet examen périodique de santé.

Si vous êtes affilié au titre de la maladie et que vous souhaitez réaliser cet examen, il vous suffit de contacter la CRPCEN afin de demander une prise en charge.

Puis, vous pourrez prendre contact avec le centre d'examens indiqué sur la convocation pour fixer un rendez-vous. Vous recevrez un questionnaire médical joint à la convocation. Celui-ci devra être apporté le jour du bilan. Vous devez le remplir avec soin car il permet d'orienter les examens que vous allez passer et éventuellement de déclencher des examens complémentaires. ■

## Lutter contre la fraude : pour une gestion responsable des deniers publics

Même si les affiliés sont particulièrement exemplaires à la CRPCEN, les sanctions applicables aux personnes qui fraudent ou tentent de frauder à la Sécurité sociale ont été renforcées.

Des outils de contrôle permettent désormais une détection plus précoce et plus efficace des fraudes.

La politique de contrôle de la CRPCEN vise à sécuriser les données communiquées par les assurés pour garantir un paiement juste, rapide et régulier des prestations.

Pour rappel, la fraude est une erreur volontaire. Elle se caractérise par :

- ➔ une omission qui dure dans le temps ou qui est répétée ;
- ➔ une déclaration intentionnelle de fausses informations.

Une fois détectée, la fraude donne lieu à une notification d'indu au destinataire de paiement des prestations.

Résultat : l'assuré doit rembourser le trop-perçu à la CRPCEN et est sanctionné par des avertissements ou des pénalités financières. Dans certains cas, la Caisse engage aussi et systématiquement des poursuites judiciaires.

**Alors, ne vous exposez pas à des sanctions.**

**Déclarez systématiquement et rapidement tout changement de situation familiale et professionnelle à la CRPCEN !**

## Télétransmission avec les mutuelles : pour un remboursement plus rapide



**Utiliser votre carte Vitale et votre carte de mutuelle vous assurent un remboursement dans des délais très courts, en toute simplicité et en toute tranquillité !**

Il y a 15 ans, la CRPCEN mettait en œuvre la télétransmission avec les professionnels de santé.

**Aujourd'hui, 89 % des frais de santé sont remboursés à l'aide des feuilles de soins électroniques.**

Ce système est très simple : il suffit de présenter sa carte Vitale aux professionnels de santé.

Pour que le remboursement de la part complémentaire (mutuelle) soit effectué de façon automatisée, vous devez impérativement demander à votre mutuelle de :

- nous transmettre les informations vous concernant si la télétransmission est déjà en place avec la CRPCEN ;
- nous contacter si cet organisme complémentaire n'a jamais échangé de données informatisées avec la CRPCEN.

Une fois la télétransmission de la part complémentaire activée, il vous suffira de présenter votre carte d'adhérent « mutuelle » avec votre carte Vitale au médecin, au pharmacien et autres professionnels de santé, pour obtenir le remboursement des prestations prises en charge par l'assurance maladie et votre mutuelle. ■



Le Lien Social est allé à la rencontre de Michel KIEFFER, responsable du service maladie et de René COUMBA, responsable d'unité du pôle créances et des prestations en espèces de la CRPCEN.

## J'utilise ma **carte VITALE**...

**Michel KIEFFER, selon vous, pour quelles raisons les bénéficiaires de la CRPCEN gagneraient à utiliser davantage leur carte VITALE ? Vous avez 5 minutes pour convaincre.**



### ... Pour mieux identifier

La **carte VITALE** est votre carte d'assuré social. Elle atteste de votre affiliation et de vos droits à l'assurance maladie. Elle contient tous les renseignements administratifs nécessaires au remboursement de vos soins et à votre prise en charge en cas d'hospitalisation et, le cas échéant, vos droits à une exonération du ticket modérateur, à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ou au tiers payant intégral au titre de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).



### ... Pour mieux informer

L'utilisation de la **carte VITALE** est avant tout synonyme de rapidité en termes de remboursement de soins. Une feuille de soins électronique est en moyenne traitée en **5 jours** alors que les délais de traitement pour une feuille de soins papier peuvent prendre **de 3 à 6 semaines**. De plus, l'assuré n'a pas à payer de frais d'affranchissement.



### ... Pour mieux conseiller

Pour pouvoir bénéficier des avantages de la **carte VITALE**, il est nécessaire qu'elle soit mise à jour une fois par an. Les assurés doivent se rendre dans un établissement de santé, une pharmacie ou bien dans une des caisses de l'assurance maladie. Aussi, j'invite tous nos assurés à adopter les bons réflexes et donner automatiquement leur **carte VITALE** car aujourd'hui trop de professionnels de santé ne la demandent pas encore systématiquement.



## J'utilise mon **compte AMELI**



**René COUMBA, selon vous, pourquoi les assurés devraient ouvrir et utiliser un compte ameli ?**

Aujourd'hui, le **compte ameli** permet non seulement d'avoir accès à une masse d'informations très importantes mais il permet surtout d'obtenir des documents qui sont exclusivement accessibles sur internet. C'est le cas par exemple du **guide « Ma maternité »** qui est disponible uniquement en téléchargement sur l'espace « **J'attends un enfant** ». Il n'y aura plus d'envoi papier, que l'assurée ait un compte ou non. Il est donc très important de procéder à l'ouverture de votre compte ameli. La seule exception se fera auprès des femmes socialement défavorisées, la CRPCEN assurera la diffusion papier en fonction de leurs besoins. Le calendrier personnalisé de suivi médical de la grossesse est le seul document joint systématiquement au courrier papier pour toutes les assurées.

### Comment créer son compte ameli ?

La démarche est **très simple**. Deux étapes clés sont nécessaires :

- demandez un compte provisoire soit sur le site Internet de la CRPCEN ou bien sur ameli.fr ;
- une fois muni de ce code provisoire, rendez-vous sur ameli.fr pour créer votre compte.

**Quels avantages ont nos assurés à utiliser le compte ameli ?**

Avoir un compte ameli facilite réellement l'accès à l'information directe. C'est **+ rapide** puisque les assurés n'ont pas à téléphoner et à subir le temps d'attente trop long.

C'est également **+ pratique** car cela évite les déplacements inutiles.

Enfin, le compte ameli est **accessible 24h/24** pour :

- suivre ses remboursements en temps réel ;
- télécharger une attestation de droits ou d'indemnités journalières ;
- interroger sa caisse d'assurance maladie par email, elle répond sous 48h.

Retrouvez, la vidéo « **Votre compte ameli.fr** » sur notre site [crpcen.fr](http://crpcen.fr)



## Appel au bénévolat



**Le comité de retraités  
Bretagne a besoin de vous !**

Rejoignez  
nos comités  
de retraités  
**EN DEVENANT  
BÉNÉVOLE**

Vous souhaitez :

- un engagement qui œuvre à l'épanouissement personnel ;
- redonner de l'espoir aux personnes en situation de fragilité et d'isolement ;
- faire un acte fort au service de la solidarité.

**Rejoignez le département d'Ille-et-Vilaine via le comité de retraités de Bretagne en devenant délégué bénévole.**

Vous pouvez également faire vivre ce comité en participant aux activités ou aux réunions-repas proposées tout au long de l'année.

Faire vivre les comités, c'est :

- avoir le sentiment de se rendre utile ;
- rejoindre un groupe soudé et chaleureux sur lequel on peut compter ;
- se faire de nouveaux amis, de nouvelles relations...



Comité Bretagne

**Éliane COULOUARN**

Tél. : 02 98 93 15 81

Portable : 06 72 70 09 49

[coultap@wanadoo.fr](mailto:coultap@wanadoo.fr)

Pour plus d'information, vous pouvez également prendre contact avec notre service prévention et action sociale via [crpcen.fr](http://crpcen.fr)



### \*METAFOR

METAFOR développe depuis 1997 des projets et des actions autour des processus liés aux apprentissages et à la transmission des savoirs en direction de publics diversifiés : enfants, personnes âgées... Spécialisée dans la médiation scientifique (transmission de savoirs scientifiques) et dans la gérontologie (stimulation cognitive / troubles de la cognition), l'association est organisme de formation depuis 2000.

Les réseaux tissés autour de ces problématiques font de METAFOR une plateforme de réflexion et d'action particulièrement dynamique et réactive. L'association intervient régulièrement dans les caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), dans les établissements d'hébergements pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou auprès des agences régionales de santé (ARS).



## 12<sup>e</sup> séjour thématique de prévention santé sous le signe de la mémoire

Le 12<sup>e</sup> séjour thématique de prévention-santé initié depuis 2006 par la CRPCEN pour ses retraités s'est tenu du 29 avril au 6 mai à Saint-Jean-Cap-Ferrat, au sein de la résidence Delcloy.

Fort du succès des séjours précédents de 2006 et de 2012 et du plébiscite des retraités sur le sujet, le thème de la mémoire a de nouveau été abordé cette année. L'association METAFOR\* a encadré cette semaine en proposant des ateliers basés sur une auto-évaluation des facultés « mémoires ».

Grâce aux interventions d'Elisabeth LOCKS, chargée de mission, de Jessica ROTH, neuropsychologue et d'Ariel BESSE, chargée de l'animation des ateliers, les participants ont pu être sensibilisés toute la semaine aux risques potentiels d'altération de la mémoire liés au vieillissement. Ce fut également l'occasion de mettre fin aux idées reçues grâce à la pertinence des échanges et à l'expérience des intervenants.

Les 35 participants ont également été initiés à la marche nordique par Jean-François GIL qui a déjà collaboré régulièrement avec la CRPCEN. Rappelons que la marche nordique dite « avec les bâtons » est depuis ces dernières années systématiquement proposée par la CRPCEN pour son caractère complet et adapté à toutes les conditions physiques.

**Plus de 430 retraités ont participé, depuis 2006, à ces séjours innovants et originaux créés par la Caisse et qui allient prévention santé, culture et activité physique dans une des plus belles résidences de la CRPCEN, à Saint-Jean Cap-Ferrat. ■**

### ■ ■ ■ AVIS DE DÉCÈS ■ ■ ■

Nous avons appris le décès de **Madame Annick BELLY**, survenu dans la nuit du 11 au 12 mars dernier. Très engagée pour le maintien du lien social des retraités de sa région, elle était secrétaire du comité d'Aquitaine depuis 2014. Elle avait d'ailleurs participé le 7 mars dernier à la journée des secrétaires des comités de retraités à la CRPCEN. Annick BELLY intégra le conseil d'administration du syndicat de la Gironde en février 1984, dont elle fut également la secrétaire de 1990 à 2014. Elle exerça plusieurs mandats au Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte.

La CRPCEN présente à sa famille ses plus sincères condoléances. ■

#### CRPCEN

5 bis, rue de Madrid  
75395 PARIS Cedex 08  
Tél. 01 44 90 20 20  
Fax 01 42 93 27 60

Site Internet [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

**Accueil personnalisé sur rendez-vous**

**Accueil téléphonique**

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30

**Directeur de la publication**

Olivier MANIETTE, Directeur de la CRPCEN

**Rédacteur en chef** : Pierre-Vincent BOSSER

**Ont collaboré à la réalisation de ce numéro** :

Yamina FEX, Olivier SAILLY,  
Alexandra AUCLAIR, Sandrine FOSSE,  
Michel KIEFFER, René COUMBA,  
Audrey DUBOIS, Carole BOUCHARD,  
Pierre-Vincent BOSSER

**Création graphique, réalisation** :

Carole BOUCHARD, CRPCEN

**Photos** CRPCEN, Fotolia

Le Lien Social,  
publié par la CRPCEN

**Impression** Léonce DEPRez



Retrouvez tous les numéros du Lien Social de l'année sur [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)





- Parce que vous voulez de l'info sur la CRPCEN sur votre tablette ou sur votre smartphone...
- Parce que vous êtes soucieux de l'environnement...
- Parce que vous avez envie d'avoir un cadeau...

## Abonnez-vous au **Lien Social** en ligne\*

Pour les **30** premiers inscrits, le recueil  
« **MÉMOIRES DU NOTARIAT** »

**En Cadeau!**

Il vous suffit de nous envoyer  **votre nom, prénom, numéro CRPCEN et adresse postale**  à :

[communication@crpcen.fr](mailto:communication@crpcen.fr)

en indiquant : «  **Je souhaite m'abonner au Lien Social en ligne**  ».

Cette inscription vous permettra également d'accéder à d'autres services de la CRPCEN : infos en temps réels, abonnement à la newsletter Libre échange...

*\*Nota : Si vous souscrivez à l'abonnement en ligne, vous ne recevrez plus la version papier dans votre boîte aux lettres. ■*



**ATTENTION : à partir de janvier 2019,  
seuls les retraités recevront le Lien Social  
par voie postale.**